

Chasse et environnement : rapports entre le chasseur fondateur de village et le fleuve Niger

par Nouhoum Traoré

Ce rapport étudie la chasse et le chasseur en rapport avec le fleuve Niger, les différents liens qui lient le chasseur au fleuve, son rôle dans la société, l'honneur dont il est couronné, le statut de fondateur de village du chasseur, les différents types de chasse et les techniques de chasse, comment à travers le partage du gibier, la chasse renforce la cohésion sociale et le thème « chasse et environnement ». L'initiation à la confrérie des chasseurs sera évoquée. Nous aborderons aussi le plaidoyer des chasseurs pour la renaissance de la chasse et le thème « chasse et environnement ». L'activité de chasse disparaît parce qu'il n'y a plus de forêt. Cette absence de forêt est-elle due à la chasse ? La chasse a-t-elle une part de responsabilité dans la dégradation de la biosphère ?

Introduction

La chasse est une pratique qui a existé depuis les origines : « pendant des millions d'années, jusqu'à dix mille ans avant notre ère, le seul mode de comportement est celui du chasseur-cueilleur », rappelle Marylène Patou-Mathis¹.

A l'origine, les chasseurs avaient pour mission d'approvisionner les populations en viande de brousse, de veiller sur le bétail, les cours d'eau, la forêt et de protéger les champs de culture contre les fauves et les prédateurs.

Chez les Bamanan, les chasseurs constituent une vieille et puissante communauté : ils sont considérés comme des hommes de bien, craints et écoutés par tous parce qu'ils sont des modèles de droiture et des défenseurs de la justice sociale. Ils sont réunis au sein d'une confrérie ou *donso ton* qui est une société initiatique. Les distinctions de classe, de race, d'ethnie ou de religion n'ont aucune importance à l'intérieur de cette confrérie.

Chez les Bamanan du Mali, la tradition veut que 90% des villages aient été fondés par un chasseur. Parmi ces villages, plusieurs sont riverains.

Tous ces différents points seront étudiés en relation avec le fleuve, ce qui constitue une nouvelle manière d'aborder ce sujet.

Compte tenu de la rareté de vrais chasseurs (les initiés) actuellement, nous avons tenu à approcher les chefs de chasseurs (tous ont 60 ans et plus). L'un d'eux, Madou Coulibaly, explique : « *le chef des chasseurs d'un lieu est forcément celui qui a le plus de connaissances en matière de chasse, car on ne peut être le chef de quelqu'un qui possède plus de savoirs que soi* ».

Le Chasseur fondateur de village

De nombreux villages, dont ceux qui sont riverains du fleuve Niger, ont été fondés par des chasseurs. Selon le chef des chasseurs du quartier de Pelengana, à Ségou : « sur cent villages, quatre-vingt-dix ont été fondés par des chasseurs ». Les vieilles routes qui relient les différents villages résultent, elles aussi, du travail des chasseurs. La tradition orale enseigne que de grands rois ou *massa* fondateur de royaumes ou d'empires étaient des chasseurs. C'est le cas de Soundjata Keïta, fondateur de l'empire du Mali et celui de Biton Mamari Coulibaly, fondateur du royaume Bamanan de Ségou : « *Les traditions orales attribuent aux chasseurs la fondation de nombreux villages et souvent des empires et royaumes. C'est le cas de Sundjata Keyita, fondateur de l'empire du Mali, dont l'un des multiples noms Kala Jata signifierait « le lion à l'arc » en raison de ses exploits de chasse. Les griots de Segou sont unanimes sur l'appartenance de Mamari Kulubali dit Biton à la confrérie des chasseurs* »². Quant à la narration du récit du chasseur qui a fondé tel village précis, les chasseurs ne peuvent donner des explications détaillées. Cependant tous les chasseurs et même les populations de plusieurs vieux villages se prêtent volontiers à ce commentaire. A la question de savoir

¹ PATOU-MATHIS, M. *Nouvel Observateur*, n°2326, 10 juin 2009.

² DEN OTTER, E. (2002) et KEITA, M. "Sogo bô. La fête des masques bamanan", Bamako, Imprim Color.

ce qui fait du chasseur, et non des autres corporations, le fondateur de ces villages, les réponses varient, mais elles se recoupent toujours sur certains points.

Le plus souvent, il est dit que le chasseur en quête du gibier s'installe dans les zones giboyeuses, mais généralement près du fleuve, ou bien des mares, des marigots et des puits. Donc de l'eau. Il construit son *bougou* (case en paille), puis s'installe et exerce sa profession. D'autres chasseurs viennent ensuite se joindre à lui et construisent leur propre *bougou*. Ainsi, de nouvel arrivant en nouvel arrivant, les cases se multiplient et le lieu devient un village.

Lorsque le chasseur tue du gibier, un lion, par exemple, il essaye de regagner un village pour se faire aider. Il met le gibier à l'abri, se fait des repères, puis part chercher de l'aide. Arrivé dans un village, il emprunte avec les personnes qui vont l'aider le chemin qu'il a pratiqué à l'aller. C'est ainsi que sont tracées plusieurs routes assurant la jonction entre plusieurs villages et entre plusieurs endroits.

Le chasseur ne faisait pas que chasser le gibier, car il assurait plusieurs autres fonctions dans la société traditionnelle africaine. Le chasseur était aussi guérisseur et soignait les maladies naturelles, désenvoûtait de mauvais sorts que se jetaient les membres de la communauté et, souvent aussi, c'était un prédicateur. Bref, le chasseur était un prêtre de l'occultisme. Le mot *donso* lui-même viendrait de *don* (savoir) et *so* (maison), autrement dit la « maison du savoir » et « celui qui possède des savoirs ». En raison de ses savoirs et pour être proche de la nature, de l'eau et des plantes dont il se servait pour soigner et protéger les populations, le chasseur se détachait du village pour s'installer loin de la promiscuité. Les populations qui avaient toujours besoin de ses services accouraient à lui, où qu'il se trouvait, afin qu'il les soulage de leurs maux. Certains décidaient d'habiter près de lui et son refuge devenait ainsi un village qu'il était souvent obligé de quitter de nouveau.

Selon une autre explication, les endroits vierges, non habités par l'homme, sont les logis des génies que n'importe qui ne peut déloger. Seul le *donso* qui connaît la nature et ses mystères seul est capable de violer ces endroits.

Le rapport entre le chasseur et le fleuve Niger

Le chasseur se rapproche donc toujours de l'eau, du fleuve et autres points d'eau, et les villages qu'il fonde sont généralement au bord du fleuve ou des mares. L'eau, en effet, est capitale pour le chasseur, confirment tous les chasseurs rencontrés. Gaoussou Sanogo, Président de la coordination des fédérations de chasseur de la région de Ségou, nous a dit : « Le chasseur court après deux choses : l'eau et le gibier .

Le chasseur qui suit le gibier à travers la brousse manque très souvent d'eau et il a besoin de se désaltérer et se rafraîchir, mais le lien entre le chasseur et le fleuve ne se limite pas à sa boisson et son rafraîchissement. Le fleuve, les mares et marigots sont des zones giboyeuses car, tout comme le chasseur, les animaux ont, eux aussi, besoin de boire et de se nourrir. Le chasseur va donc au fleuve pour y trouver du gibier. Au bord du fleuve, il a deux cachettes : *taraba*, un trou entouré de paille ou d'herbe dans lequel il se cache, et les arbres sur lesquels il se blottit pour attendre les animaux qui viennent inmanquablement boire.

Lorsqu'il s'agit d'un chasseur d'animaux aquatiques, contrairement au chasseur des surfaces, l'eau est son terrain d'action. Les animaux qu'il chasse sont dans le fleuve et c'est sur le fleuve qu'il monte pour les abattre.

Pour le chasseur des surfaces, comme pour celui des animaux aquatiques, le fleuve n'est pas seulement un terrain de chasse. Il a d'autres utilités tout aussi importantes. Certains *daliilou*, des sacrifices accompagnés de rituels traditionnels ne se pratiquent qu'au fleuve et souvent à des heures tardives. Certains rituels exigent que le sacrifice soit jeté dans l'eau. Certains fétiches destinés à nuire à quelqu'un pour le « refroidir » (mettre à mal ses affaires, sa chance, voire son bien-être physique) ne doivent être enterrés que sur les rives mêmes du fleuve. Bref, le *donso*, grand maître de la science occulte, a une relation avec le fleuve qui ne se limite pas à son eau de boisson et au gibier.

Enfin, sur un tout autre plan, le chasseur était le gardien traditionnel des mares et des parties du fleuve mises en défense (interdiction de pêcher pendant un certain temps afin que la reproduction des poissons s'effectue) et il veillait à sa non-violation.

Chasse et environnement

Gaoussou Sanogo, un autre chef chasseur, dit : « *Comme le poisson suit l'eau, le gibier suit la forêt* ». La chasse traditionnelle a disparu ou n'existe plus que de nom, selon de nombreux chasseurs et tous

s'accordent à penser que la disparition de cette pratique est due à la déforestation, à la dégradation de la nature. Certains animaux qui existaient il y a une trentaine d'années ont disparu. Aussi bien les chasseurs de l'eau que ceux des surfaces reconnaissent la disparition des animaux, donc la fin de la chasse traditionnelle. Ils se souviennent, avec nostalgie, d'un passé non loin où ils vivaient presque avec les animaux. Comme l'explique Madou Coulibaly, « il y a quarante ans, juste derrière la ville, on pouvait déjà commencer à trouver du gibier et chasser tellement il y avait des animaux et des arbres. Dans la forêt, il y avait toutes sortes d'animaux : des lions, des buffles, des taupes, des serpents, des grands oiseaux etc. Mais aujourd'hui il ne reste plus que quelques lièvres, des *wolo*, des *mangalani* (antilopes). Tout est fini ».

Selon les chasseurs, la dégradation de la biosphère n'est en rien due à la chasse, car comme l'affirment la plupart des chasseurs, un boucher abat des dizaines de moutons par jour, les abattoirs abattent des milliers de têtes par jour, mais on ne parle jamais de la disparition de ces animaux (moutons, bœufs, chèvres etc.), ni de la fin du métier de boucher. Quelles sont alors les causes fondamentales de la déforestation et de la disparition des animaux ? Les réponses sont diverses, souvent accusatrices.

Selon les chasseurs, c'est d'abord l'Etat qui a transformé les forêts classées en parcelles destinées à des habitations, ou en champs. Auparavant, lorsque ces forêts classées existaient, elles favorisaient à la fois leur conservation et la chasse. Il était interdit aux chasseurs d'y chasser ; les animaux pouvaient donc se reproduire et les espèces perdurer. Seuls les animaux qui sortaient de ces réserves constituaient le gibier pour les chasseurs.

Les lions, certains oiseaux et, de façon générale, tous les animaux carnivores sont eux-mêmes des chasseurs. Ils se nourrissent de lièvres, de biches, de pintades, etc. Ces gibiers ne deviennent des proies faciles seulement que lorsque la forêt n'est plus dense.

Une autre raison évoquée par les chasseurs est qu'il n'y a pas de politique rigoureuse en matière de protection de l'environnement. Les populations coupent abusivement tous les arbres pour le bois de chauffage, la transformation en charbon de bois, ou pour la construction des maisons, des pirogues, etc. Les chasseurs se plaignent que les agents des eaux et forêts délivrent des permis qui permettent aux populations de couper les arbres. Certains chefs de chasseurs évoquent aussi la corruption de forestiers qui parfois laissent se produire des actes condamnables contre de l'argent. Lorsqu'ils arrêtent certains coupeurs d'arbres, les menacent et arrachent leur matériel, ils s'aperçoivent en discutant avec eux que certains sont de connivence avec les agents des eaux forêt. Ils évoquent aussi le manque de moyens qui les empêche de sillonner toutes les zones pour sanctionner les personnes fautives.

D'autres causes de la déforestation sont, selon eux, l'écorçage des arbres et la coupe des racines par certains guérisseurs traditionnels : « Rien, nous a dit Gaoussou Sanogo, n'est plus nuisible à l'arbre que l'écorçage et la coupe des racines ».

Les berges du fleuve, autrefois lieux de prédilection des animaux et donc des chasseurs, sont aujourd'hui des champs où les arbres ont disparu. Les animaux qui aiment vivre cachés ont déserté ces berges. Certains arbres aux fruits aqueux, tels que les *zougnè*, *maraka djougani* et *wolokoly*, que les animaux mangeaient pour se désaltérer ne sont plus en nombre suffisant pour retenir les animaux. Ces fruits nourrissaient aussi bien les oiseaux que les animaux comme le buffle et la gazelle.

La chasse sur l'eau et la chasse sur les terres

Le chasseur Boubou Barry, Secrétaire aux conflits de la fédération des chasseurs de Ségou, pense que « la chasse est le premier métier de l'homme sur terre ». Tuer les animaux pour assurer sa pitance a été la première préoccupation de l'homme sur terre. Le premier chasseur serait le père Adam.

De façon générale, il existe deux principaux types de chasseurs au Mali : les chasseurs des animaux aquatiques (hippopotames, caïmans, lamantins) et les chasseurs des surfaces, mais le fleuve est leur dénominateur commun. Dans les deux cas, les techniques de chasse vont de pair avec l'initiation.

La chasse des surfaces ou *guérékan donsoya* fut très pratiquée et elle a aujourd'hui encore des adeptes. La chasse se pratiquait pour assurer la pitance, mais aussi par amour et en toute liberté. Nul n'est forcé de devenir chasseur. La chasse était un acte de bravoure. Elle se pratiquait à l'aide de cordes placées sur le passage des animaux pour les faire tomber, puis les tuer avec des *kala*, des flèches, des fusils, des pièges ou trous creusés sur le passage des animaux qui s'y engouffraient, etc. La chasse peut être pratiquée sans initiation, mais on ne peut être grand chasseur sans être initié « *ki*

bolo don kontron ni sanè na » (l'initiation au *gontron* et *sanè*). Pour être un grand chasseur, il faut s'acquitter des offrandes et être initié par un maître chasseur.

La chasse des animaux aquatiques n'existe presque plus, mais c'est surtout celle des surfaces qui a disparu. Elle est aujourd'hui réglementée par l'Etat qui ne donne l'autorisation d'abattre les animaux aquatiques (lamantins, caïmans, hippopotames) que lorsqu'ils sont féroces et risquent de nuire aux populations riveraines : l'Etat donne un délai de quatorze jours pour abattre un animal jugé dangereux. Passé ce délai, les riverains n'ont plus le droit de l'abattre à moins d'obtenir une nouvelle autorisation. La chasse des animaux aquatiques se pratiquait aussi avec des fusils, mais surtout avec des flèches empoisonnées. Autrefois, certains grands chasseurs des eaux, détenteurs de grandes connaissances occultes, appelaient ces animaux en lançant des incantations. Ces animaux venaient se livrer à eux sur la berge où ils les abattaient. Cette chasse se faisait pour la viande, mais aussi pour vendre leur peau (caïman), ou utiliser certaines parties de leur corps pour en préparer des remèdes (hippopotame et lamantin).

Seuls les grands maîtres chasseurs sont en mesure de pratiquer le *gnama gwèn* ou « l'anéantissement des contrecoups », car les animaux appartiennent à des esprits et on ne peut les abattre impunément à moins de s'acquitter de rituels dont seuls les grands *donso*, tels Ba Karabinta, le chef initié des chasseurs aquatiques de Markala, possèdent le secret.

Le chasseur un homme de parole, un homme de bien, craint et honoré

Les chasseurs sont regroupés dans une confrérie ou *donsoyaton* à laquelle on adhère librement, sans distinction d'ethnie, de religion, de classe... toute personne désireuse d'appartenir à la grande communauté des chasseurs peut y adhérer.

Dans la société traditionnelle Bamanan, le *donso* était une personne couronnée d'honneur pour sa bravoure, sa capacité à affronter les animaux les plus féroces et à pénétrer dans les forêts les plus hostiles. « Le chasseur est la vertu personnifiée », affirme Boubou Barry. Le vrai chasseur ne fornique pas. Son métier le condamne à s'éloigner de la fornication pour la simple raison que la brousse et ses mystères ne tolèrent le fornicateur en aucune façon. Il ne commet jamais l'adultère. Toujours en brousse, il n'a pas le temps de médire. Il ne ment, ni ne trahit. De plus, la discrétion faisait partie de ses importantes vertus.

Les chasseurs initiés étaient donc des personnes respectées et écoutées. Cette carrure et la bravoure dont ils faisaient preuve leur permettaient d'intervenir dans différents secteurs de la vie en milieu traditionnel. Ils étaient les guerriers naturellement chargés de défendre le village en cas d'attaque ennemie. Ils assuraient la sécurité des personnes et des biens. Aussi, lorsque des animaux féroces s'en prenaient au village ou aux animaux domestiques, ce sont eux qui les abattaient. Bref, comme l'affirme le *donso* Moussa Boiré de Dougoukouna, « les chasseurs jouaient le rôle que jouent aujourd'hui les forces de l'ordre. En cas de conflits ou d'agression, sans parti pris, le chasseur intervenait pour protéger celui qui avait raison et pour mettre en garde le coupable ».

La prestance du chasseur en faisait une personne respectée et écoutée et elle faisait bien souvent de lui un conciliateur et un médiateur hors pair. Le chef des chasseurs dans le village intervenait pour mettre fin aux conflits entre époux, ou entre membres d'une même famille, ou encore entre familles. Sa prestance faisait que les protagonistes acceptaient d'enterrer la hache de guerre et de revenir à de meilleurs sentiments.

Initiation à la confrérie des chasseurs

La confrérie des chasseurs n'est pas une société initiatique, mais elle revêt un caractère initiatique. Elle ne doit pas être confondue avec les sociétés d'initiation telles que le *cômô* ou le *tômô*. Contrairement à ces sociétés d'initiation auxquelles tous les jeunes du village devaient obligatoirement adhérer, l'on ne devient membre de la confrérie des chasseurs que librement et par vocation.

Plaidoyer des chasseurs pour la renaissance de la chasse

La chasse traditionnelle est une pratique ancestrale chez tous les peuples du monde. Au Mali, le chasseur occupe une place importante dans la vie socioculturelle. Même si la chasse traditionnelle tend de plus en plus vers sa fin, le vrai chasseur reste le connaisseur de la nature et un être couronné d'honneur. Les chasseurs vivent douloureusement cette fin d'époque de la chasse et ils souhaitent participer activement à tout programme de protection de la nature et à la préservation des animaux qui animent leur activité.

Les chasseurs souhaitent être mis au cœur des tentatives ou programmes destinés à la nature comme cela se faisait dans le temps. En effet, traditionnellement, le chasseur, connaisseur de la nature était le premier responsable de la faune et de la flore. Le chef du village confiait le fleuve, la mare, la forêt au chef des chasseurs. Ainsi, les chasseurs traquaient, arrêtaient et amenaient devant le chef du village les individus coupables de coupes d'arbres ou de feux de brousse. Les coupables étaient obligés de payer une amende. Cette pratique a pendant longtemps préservé la nature des méfaits de l'homme. Il en était ainsi pour les mares et marigots qui étaient aussi placés sous la protection des chasseurs. Le respect scrupuleux des règles de la mise en défense du fleuve et des mares était assuré par les chasseurs qui en avaient la garde. Bref, ils étaient les « maîtres de la nature » ou des *Kongo tiguïou*. Aujourd'hui encore, affirment-ils, personne ne peut mieux qu'eux prendre soin de la nature.

Selon eux, c'est l'arrivée de l'administration des eaux et forêts avec les lois et la force, sans concertation avec les véritables maîtres de la forêt, qui a aggravé la situation, car, disent-ils, les forestiers ont considéré les maîtres de la forêt comme des ennemis de la forêt.

De façon générale, les *donso* souhaitent que les forêts leur soient de nouveau, que l'administration travaille de concert avec eux pour préserver le fleuve, les mares, les arbres, les animaux, bref, la biosphère.